

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
18 DÉCEMBRE 2019**

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire à 20 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- |                           |                              |
|---------------------------|------------------------------|
| 1. Pauline Farrugia       | 4. Elizabeth Fee             |
| 2. Marcella Davis Gerrish | 5. Aaron Patella             |
| 3.                        | 6. Alexandre-Nicolas Leblanc |

ABSENT(S) : Guy Veillette

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire Michael Page.

SONT AUSSI PRÉSENT monsieur, Benoit Tremblay, directeur général et secrétaire trésorier et monsieur Bruno Bélisle, secrétaire-trésorier adjoint.

**L'avis de convocation a été signifié tel que requis par la loi, aux membres du Conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.**

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Règlement 2019-625 concernant les droits de mutations immobilières – Adoption
4. Règlement 2019-626 – Règlement régissant la taxe foncière et les taux de compensation des services afin de pourvoir aux dépenses pour l'année 2020 – Avis de motion
5. Règlement 2019-626 – Règlement régissant la taxe foncière et les taux de compensation des services afin de pourvoir aux dépenses pour l'année 2020 – Dépôt
6. Programme d'aide à la voirie locale – Volet projet particulier d'amélioration – Demande de remboursement de l'aide financière annoncée
7. Service en ligne de Revenu Québec – Autorisation
8. Modification de la marge de crédit
9. Levée de la séance

2 PERSONNES ASSISTENT À LA RÉUNION

**2019-12-18.01**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

JE, ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC, PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**2019-12-18.02**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

INTERVENANTS

OBJETS

(aucune question)

**2019-12-18.03**

**RÈGLEMENT 2019-625 CONCERNANT LES DROITS DE MUTATIONS IMMOBILIÈRES – ADOPTION**

ATTENDU l'avis de motion donné par la conseillère Elizabeth Fee le 2 décembre 2019 et l'adoption par le Conseil d'une résolution décrétant sa présentation;

ATTENDU l'avis public donné par le Directeur général et Secrétaire-trésorier à l'effet que le Conseil procédera à l'adoption du règlement lors de la séance du conseil du 18 décembre 2019;

ATTENDU QUE copies du projet de règlement ont été rendues disponibles à l'intention des citoyens;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
18 DÉCEMBRE 2019**

JE, ÉLIZABETH FEE, PROPOSE

QUE le règlement intitulé « Règlement 2019-625 concernant les droits de mutations immobilières » soit adopté.

ADOPTÉE

2019-12-18.04

**RÈGLEMENT 2019-626 – RÈGLEMENT RÉGISSANT LA TAXE FONCIÈRE ET LES TAUX DE COMPENSATION DES SERVICES AFIN DE POURVOIR AUX DÉPENSES POUR L'ANNÉE 2020 – AVIS DE MOTION**

Je, PAULINE FARRUGIA, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement 2019-626 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de déterminer les taux de taxes foncière et de compensation pour les divers services octroyés par la Municipalité afin de pourvoir aux dépenses de l'année 2020.

2019-12-18.05

**RÈGLEMENT 2019-626 – RÈGLEMENT RÉGISSANT LA TAXE FONCIÈRE ET LES TAUX DE COMPENSATION DES SERVICES AFIN DE POURVOIR AUX DÉPENSES POUR L'ANNÉE 2020 – DÉPÔT**

JE, PAULINE FARRUGIA, DÉPOSE

Le projet de règlement numéro 2019-626 régissant la taxe foncière et les taux de compensation des services afin de pourvoir aux dépenses pour l'année 2020;

QUE le règlement 2019-626 régissant la taxe foncière et les taux de compensation des services afin de pourvoir aux dépenses pour l'année 2020; soit soumis pour adoption lors d'une prochaine séance régulière du conseil.

2019-12-18.06

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION – DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE ANNONCÉE**

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de North Hatley a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

JE, AARON PATELLA, PROPOSE

QUE le conseil approuve les dépenses d'un montant de 34 050 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

2019-12-18.07

**NOMINATION D'UN RESPONSABLE DU SERVICE ÉLECTRONIQUE CLICSÉQR**

ATTENDU QUE la Municipalité doit avoir un responsable des services électroniques pour l'application ClicSéqr du MAMH;

JE, ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC, PROPOSE

De nommer M. Bruno Bélisle, secrétaire-trésorier adjoint, à titre de Responsable des services électroniques à CliqSéqr en remplacement de M. Dany McKelvey.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
18 DÉCEMBRE 2019**

**2019-12-18.08**

**MODIFICATION DE LA MARGE DE CRÉDIT**

ATTENDU QUE la Municipalité peut devoir recourir à des liquidités en fin et en début d'année;

JE, ÉLIZABETH FEE, PROPOSE

QUE la Municipalité du Village de North Hatley fasse une demande à la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog pour l'augmentation de la limite de la marge de crédit pour nos opérations courantes à 200 000\$ (actuellement à 100 000\$).

QUE les signataires autorisés pour la signature de la convention d'augmentation d'une ouverture de crédit soient le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

**2019-12-18.09**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20h09 , les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

JE, MARCELLA DAVIS-GERRISH, PROPOSE

QUE la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Michael Page  
Maire

\_\_\_\_\_  
Benoit Tremblay  
Directeur général et secrétaire trésorier

Je, Michael Page, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.